

ARRIVÉ LE :

19 MARS 2020

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt le 10 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth GENTIL Franck.

Retard excusé : BRAGANTI Karine

Date de la convocation : 04 mars 2020

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Vote des taux

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reconduire les taux de 2019, comme suit :

- Taxe d'Habitation	13.44 %
- Foncier Bâti	22.71 %
- Foncier Non Bâti	57.96 %

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 10 mars 2020

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

